

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2024

numéro
BC_241205_01

L'an deux mille-vingt quatre, le cinq décembre,
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le vingt neuf novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	15
présents	12
exprimés	13
vote	
pour	13
contre	0
abstention	0

Présents :

Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Bernard JAHNICH, Daniel VALETTE.

Absent avec pouvoir :

Jean-Paul PAILHOUX à Jean-Luc REQUI.

Absents :

Claire VAN DER HORST, Frédéric ROIG.

OBJET :	Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie pour les actions culturelles de l'année 2025
----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

CONSIDÉRANT que Résurgence, saison et festival des arts vivants porte une politique culturelle dédiée aux arts vivants dans leur diversité, tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire Lodévois Larzac,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, des actions culturelles visant notamment à toucher et impliquer la jeunesse sont spécifiquement mises en place, chaque année, dans une perspective de généralisation de l'éducation artistique et culturelle,

CONSIDÉRANT que ces actions sont estimées à cent-vingt-deux-mille-trois-cent-vingt-six euros Toutes Taxes Comprises (122 326 € TTC),

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : SOLLICITE** une subvention d'un montant de trente-neuf-mille euros (39 000 €) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie pour les actions culturelles de Résurgence, saison et festival des arts vivants de l'année 2025, dont le budget global est estimé à cent-vingt-deux-mille-trois-cent-vingt-six euros Toutes Taxes Comprises (122 326 € TTC), selon le projet de plan de financement suivant :

- DRAC Occitanie	39 000 euros, dont :
résidences artistiques	19 000 euros,
parcours scolaires	5 000 euros,
parcours amateurs	5 000 euros,
scolaires associées	5 000 euros,
territoires d'eau	5 000 euros,
- Communauté de communes Lodévois et Larzac	83 326 euros,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la recette correspondante au budget principal, chapitre 74, article 74718,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20241205-lmc114668-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/24
Date de publication : 12/12/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre
Le Président,
Jean-Luc REQUI